

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0183/PR/FP modifiant l'arrêté n° 83-0508 / PRE portant organisation du cabinet du premier ministre

n° 89-0183/PR/FP

Ministère

Premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire

Date de publication

15 février 1989

Numéro JO

n° 3 du 15/02/1989

Date du numéro

15 février 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

le président de la République, chef du gouvernement : Vu les lois constitutionnelles nos LR/77-001 et LR / 77-002 en date du 27 juin 1977 : vu l'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977 : Vu le décret n°82-041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des mem&res du Gouvernement de la République de Djibouti : VU l'arrêté n° 83-0508/PR/FP du 8 avril 1983 portant organisation du cabinet du premier ministre : VU le décret n° 88-008 du 20 janvier 1988 portant nomination du conseiller technique auprès du premier ministre : VU le nécessités du service : VU le Conseil des Ministres entendu en Sa Séance du 7 février 1989 :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier — Monsieur Cheicko Hassan Abdallah est nommé directeur de cabinet du premier ministre, à compter du 1er janvier 1989 en remplacement de M. Ahmed Waïss Omar appelé à d'autres fonctions.

Art. 2

- Monsieur Moussa Bouh Odowa est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles de conseiller technique, chef de cabinet du premier ministre, à compter du 1er janvier 1989 en remplacement de M. Cheicko Hassan Abdallah.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécute partout où besoin sera.

Par le président de la République, ___ HASSAN GOULED APTIDON.